

Régit par **tirage au sort 48 heures à l'avance**.

Un tirage par personne. Vous pouvez faire seulement une inscription par tirage.

Le coût d'inscription est de 2,00\$.

Le tirage est effectué par le poste d'accueil de Matapédia. La préposée qui fera le tirage tentera de rejoindre les gagnants au numéro de téléphone indiqué sur le formulaire.

La pêche possible seulement le **DIMANCHE, LUNDI ET JEUDI**.

Les tirages ont lieu : le vendredi pour la pêche du **LUNDI**
 le jeudi pour la pêche du **DIMANCHE**
 le lundi pour la pêche du **JEUDI**

Vous devez acquérir votre droit d'accès avant 15h de la journée précédant l'activité. La réservation n'est pas transférable.

Le détenteur d'un droit d'accès pour Haley's contingenté peut aller pêcher sur le secteur public avec ce droit d'accès étant émis spécifiquement pour Haley's.

***Le gagnant à l'obligation de prendre les deux perches** même s'il est seul. Si le gagnant ne peut pas ou ne veut pas aller pêcher dans cette fosse, le tirage est alors remis au suivant sur la liste. Lorsque la liste est épuisée, et que les perches n'ont pas trouvé preneur, les perches peuvent être vendues à ceux ou celles qui les veulent sans les obligations qui les régissent par tirage au sort donc, elles peuvent être séparées.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les pêcheurs ont droit au canot à moteur.

À Matapédia, prendre la rue en arrière de notre poste d'accueil, traversée le pont, se stationner devant la Caisse Desjardins puis environ 1km en canot vers l'amont.

Vous verrez les indications : Bas Haley's et Haut Haley's, prenez l'indication inscrit sur votre droit d'accès.